

Conseil Municipal

Le lundi 5 décembre 2016, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur FOUCHET Pierre, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, FONTAINE Dorothée, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BLAIN Claude, BERGERAULT Eric, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline.

Secrétaire de séance : M. PHILIPPE Narcisse.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : les premiers travaux importants ont commencés. La première dalle a été coulée et les travaux vont reprendre d'ici une quinzaine de jours. Le Maire indique à l'assemblée que les premiers acomptes de subventions ont été reçus dernièrement.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2015 : le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces rapports, souhaite demander un complément d'information.

TERRAINS SANS PROPRIETAIRE CONNU : le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture du Cher à propos de 2 terrains sans propriétaire connu. Un affichage a déjà été fait à la mairie durant 6 mois. A l'issue de cette formalité, la Préfecture doit notifier à la Commune la présomption de terrain sans maître. Le Conseil Municipal devra alors incorporer ces terrains au domaine communal. Une décision sera donc prise lors d'une prochaine réunion.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjointe chargée des animations fait part du bon déroulement du dernier repas des Aînés et de la distribution des colis. Elle remercie chaque conseiller municipal et son conjoint le cas échéant pour son aide. Est programmée la remise prochaine de l'invitation aux vœux du Maire le 8 janvier ainsi que celle du bulletin municipal et du bulletin de la CCTV avec mise sous enveloppe préalable.

L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse rappelle les différents exercices de sécurité effectués dans le cadre scolaire et de leurs diverses conclusions. Le point sur le personnel en poste en cette fin d'année est évoqué. Le compte-rendu de la réunion à laquelle elle a assisté dans la crèche parentale les Petits Souliers à Henrichemont est donné à l'assemblée.

L'adjoint chargé des espaces verts et de l'environnement fait part du bon déroulement de la mise en place de toutes les décorations de Noël. Il informe également l'assemblée de son désarroi face à la mauvaise pousse des jeunes plants au terrain de Bonnerin ainsi que des demandes d'avis formulées auprès de divers intervenants. Le terrain du Prieuré a été préparé et est en attente de plantations.

L'adjoint chargé de la voirie informe le Conseil Municipal que les travaux prévus en cette fin d'année vont débiter et seront terminés très prochainement.

L'adjointe chargée des finances fait part du comparatif d'assurance de la Commune et après avis du Conseil Municipal le contrat d'assurance de l'agence AXA de Menetou-Salon est retenu.

COURRIER D'UN ADMINISTRÉ : il est donné lecture au Conseil Municipal du courrier reçu d'un administré à propos de la vitesse excessive des véhicules constatée dans les rues de la Commune. Le Maire indique que des aménagements vont être programmés route des Aix et qu'une étude pour la circulation route de Bourges va débiter afin de sécuriser plus précisément cet endroit entre la rue des Amours et la place de l'Eglise. Le radar pédagogique va également être déplacé.

COLLECTIF DES HABITANTS DE LA RUE DU CHAMP PIERRETTE : un courrier du collectif des habitants de la rue du Champ Pierrette est parvenu en mairie, relatant les diverses demandes n'ayant jamais abouties auprès du promoteur du lotissement de La Source pour la réfection de la voirie desservant ce lotissement. Un arrêté municipal du 15 mars 2001 autorisant le différé des travaux de finition de ce lotissement au 15 octobre 2003 n'ayant pas été suivi d'effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de porter cette affaire devant le Tribunal Administratif. Ledit promoteur sera avisé de cette procédure et une copie de son courrier sera adressée au notaire chargé de la vente des lots à cette époque.

CONVENTION DE MUTUALISATION DES FRAIS DE TRANSPORT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN TERRES VIVES : une proposition de convention pour la mutualisation des frais de transport pour les enfants de l'école à destination du Complexe Sportif Cathy Melain à Saint Martin d'Auxigny entre la CCTV et la Commune de Menetou-Salon pour l'année scolaire 2015-2016 est faite et le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles.

AFFAIRES DIVERSES : l'Association « Le Carroi » a déclaré être peut-être intéressée par son installation dans les locaux de l'ancienne garderie municipale (ancien Mille Club) ainsi que dans une partie du sous-sol. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents moins une abstention, accepte ce projet.

L'assemblée accepte divers dons ainsi qu'une indemnité de sinistre pour le bris de glace d'un véhicule communal. Elle accepte également le versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour une participation au prochain spectacle de Noël des écoles.

Le Conseil Municipal accepte de reconduire pour l'année 2017 la convention passée avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux basée à Marmagne pour les chiens errants.

Le Conseil Municipal prend connaissance des conclusions de la réunion du Tourisme en Berry à laquelle l'une des conseillères municipales a participé.

Des renseignements seront pris pour l'éventuelle mise en place d'une opération « voisins vigilants ».

Séance levée à 22 h 20.